

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 02 AVRIL 2021

Présents : Mmes SOUCHA Lydia, SAILLARD Marie-Pierre, LEFORT Dominique et Mrs THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, COQUERET Didier, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien

Excusée : Mme CHARDON Aurélie (procuration à LEFORT Dominique)

Absent :

Convocation du 26/03/2021

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 05 Mars 2021
- Restaurant- demande de travaux (en présence de Galien Maugain)
- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2020
- Vote des budgets 2021
- Vote des taux - taxes locales 2021
- Eau - attribution marchés
- Forêt
  - Acquisition parcelles forestières
  - Demande aide pour commercialisation des bois scolytés
- Affaires diverses

### 1 - Approbation compte rendu réunion du 05 mars 2020

Aucune observation, le compte rendu du 05 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

### 2 - Restaurant - demande de travaux

Présentation par Galien Maugain du bilan et de la situation actuelle du restaurant.

Demande pour aménager une terrasse, derrière le bâtiment, travaux jugés indispensables pour le développement du restaurant.

Les gérants ont également le projet de restaurer la salle de restaurant (murs et sols). Travaux estimés à 15 000 €.

Le Four est à remplacer. Les gérants souhaitent un four plus grand que l'actuel mais voir pour la puissance électrique du bâtiment.

Le Conseil souhaite se laisser un temps de réflexion sur ces différents projets avant de se prononcer sur une aide financière éventuelle.

### 3 - Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2020

Le conseil constate la concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion et approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs et les comptes de gestion 2020 (M. le Maire ne participe pas au vote du compte administratif).

#### 4 - Vote des budgets 2021

Les budgets primitifs 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres présents :

##### Budget Bois

Fonctionnement	Dépenses	128 280 €
	Recettes	172 064.86 €
Investissement	Dépenses	30 130 €
	Recettes	30 630 €

##### Budget Eau

Fonctionnement	Dépenses	54 151.13 €
	Recettes	54 151.13 €
Investissement	Dépenses	319 951.13 €
	Recettes	319 954 €

Le Conseil accepte de provisionner pour un risque d'impayés (100 €).

##### Budget Communal

Fonctionnement	Dépenses	251 401.40 €
	Recettes	251 401.40 €
Investissement	Dépenses	427 257.55 €
	Recettes	427 257.55 €

Le Conseil accepte de provisionner pour un risque d'impayés (1 500 €)

#### 5 - Vote des taux - taxes locales 2021

Pour compenser la taxe d'habitation, les communes percevront la part de la taxe foncière du département (18.08 %)

Pour 2021 le conseil décide, par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, d'augmenter les taux d'imposition de 1%.

Il est rappelé que l'effort fiscal permet une amélioration des taux des subventions de l'Etat et du Département. L'augmentation des taux est justifiée par les travaux engagés ou à venir sur le réseau d'eau, l'école et la rue principale.

Les taux 2021 seront donc de :

Taxe Foncier Bâti	25.84%
Taxe Foncier Non Bâti	13.79 %
Cotisation foncière des entreprises	14.45 %

## 6 - Travaux EAU - attributions des marchés

Suite à la consultation des entreprises, réalisée par Naldéo, le Conseil municipal doit retenir l'entreprise. La commune a reçu 4 offres (Colas, Boucard TP, Dromard et Malpesa).

Le Conseil, au vu de l'analyse des offres, retient l'entreprise Boucard pour 207 582.31 € HT.

Concernant la mission coordination et sécurité, le Conseil municipal retient CS2 pour 1 040 € HT.

Pour les essais d'étanchéité et contrôle de compacité, le Conseil retient la société ADTEC pour 2 345 € HT.

Ces travaux concernent la rue du puits et la rue de l'Eglise.

## 7 - Forêt

L'ONF a fait une estimation des parcelles boisées que l'indivision Vuillaume vend.

Le Conseil municipal donne son accord pour acquérir les parcelles C71 , C28, C293 et C294 pour 5 790 €. Il ne souhaite pas acheter la parcelle C257.

Commercialisation des bois scolytés : l'ONF a un débouché pour vendre les bois scolytés et l'Etat aide les communes pour le transport. Le Conseil accepte de demander cette aide et d'évacuer les bois scolytés retenus par l'ONF.

## 8 - Affaires diverses

- Travaux forestiers réalisés par M.Girard aux Chaumelles : la DREAL a été interpellé.

Le règlement veut que si la parcelle est inférieure à 4 ha, le propriétaire peut amener de la terre sur sa parcelle, à condition de ne pas changer la destination de la parcelle. Dans ce cas, le propriétaire n'a pas à demander d'autorisation de travaux.

Un courrier lui sera adressé pour s'assurer qu'il n'y a pas de changement de destination de prévu.

- Défibrillateur : le devis transmis pour la commande groupée de défibrillateur est de 1 963 € TTC avec un boîtier mural (pose devant la salle de convivialité).

- Des arbres ont été plantés à l'aire de jeux rue des Granettes et devant l'Eglise, à côté du tilleul de la liberté planté en 1989. Les enfants de l'époque sont devenus parents depuis !

Séance levée à 23 h.

Malpas, le 6 avril 2021

Le Maire,  
Jean-Bernard THERY

